

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MARS 2024**

Délibération n° 2024-02-24

Date de la convocation : 16 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de procurations : 6  
**Votes** : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent  
LARGERON Olivier procuration à SANTIAGO François  
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan  
EBOLI Laure procuration à LESCANNE Etienne  
ORIOLE Jessica procuration à CHAVANA Jean-Luc  
LAROIX Laurence procuration à BESSON Hélène

**Absents excusés :**

**Secrétaire :**

MASSARDIER Alexandre

---

**OBJET : FORET COMMUNALE - ENGAGEMENT À LA CERTIFICATION POUR LE  
PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES  
(PEFC)**

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 15 février dernier, le conseil municipal a approuvé une plantation constituée de plusieurs espèces pour un coût d'environ 3 000,00 € subventionnée à hauteur de 1 000,00 € par le Parc Naturel Régional du Pilat dans le cadre du programme « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » et financée à hauteur de 2 000,00 € par l'association ASSE Cœur Vert. L'octroi de ces subventions nécessite l'engagement de la commune pour une durée de cinq années à la certification PEFC ainsi que le versement d'une contribution financière d'1 € / hectare + 25 € pour 5 ans, soit pour la commune 38,27 € + 25 € = 63,27 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'engagement de la commune à la certification PEFC pour une durée de 5 ans ;
- VERSE la contribution financière de 63,27 € ;
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mars 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240322-2024-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024